



MODIFICATION TEMPORAIRE DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Modification temporaire des horaires d'ouverture au public

22 Juillet 2022

Avis aux entrepreneurs, porteurs de projet et usagers de la CCISM.

La Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin informe ses usagers de la modification temporaire des horaires d'ouverture au public à compter du lundi 1er Août jusqu'au mercredi 31 Août inclus. Les services seront ouverts au public de 8h00 à 15h00 du lundi au vendredi.

Le Centre de formalités continue à vous recevoir pour effectuer vos formalités sur rendez-vous du lundi au jeudi de 8h00 à 15h00. La prise de rendez-vous s'effectue uniquement sur le site internet de la CCISM (www.ccism.fr) onglet « prendre rendez-vous ».

Tous les services de la CCISM restent opérationnels durant cette période de modification temporaire des horaires d'ouverture au public.